

[Texte]

are the medias television, radio and newspapers? Is that what you think?

Mr. Paltiel: I think what the Committee felt—what they call the print media generally.

Mr. Laflamme: The print, but the radio and TV?

Mr. Paltiel: Oh yes.

Mr. Laflamme: Yes. Then, in what proportion of time related to parties?

Mr. Paltiel: There is a technical factor here. I will discuss that. I will have to develop this to a certain extent. I think the Committee was very wise in what it did. It said, "The CBC has this allocation of time to political parties. It is proposed that this same principle be extended to the private sector on the basis of a 50-50 split of the cost, namely 50 per cent to be provided by the private stations themselves as a condition of licence, and 50 per cent as the normal rate charge to the political party." It did not go beyond that as regards the candidate for the technical reason that you do not have stations coincident with constituencies, or you have metropolitan areas where you would be simply wasting a vote.

I have examined Form 61 for several elections, and one can go through and find that it is generally the rural people who have been using the radio and TV because there is more or less a coincidence between the station and their constituency, whereas there is less use of it—not that there is less party use, but there is less candidate use—in the metropolitan area because of wastage. This is borne out wherever this is true.

There is only one country that I know, and I visited it because that is my sort of current interest on the control of political and election broadcasting, and I am doing a comparative research study of the world on this question. There is only one country that I know of that gives time to candidates and that is Japan, where every candidate is assured of six appearances on radio and TV, two on private radio, two on public radio, one on private television and one on public television. That is six broadcasts.

I asked them, because they have a constituency system, "How do you manage this?" This is an incredibly crowded country with a city like Tokyo of 11 million people. How do they manage this? They have a peculiarity of their electoral law and their constituency system which limits the number of candidates, so that they have far fewer candidates than we have. They have large multi-member constituencies. I will just describe it. It is not a proportional representation system within the constituency, so that they have four seats or five seats. A party will not put up four candidates necessarily, because if they split the votes they will not get in.

It goes by the top on the list; the top four will win. So let us say the Liberals are the party in power there now, the Liberal Democrats, that is. If they would divide up what they got amongst the four, they may not get elected. So they may only put up two candidates in a four-member seat in order to concentrate their vote. This is the only way they get away with it. But it is the only country that we have.

The result was that the Committee recommended a media subsidy and a limit on media spending. It is saying

[Interprétation]

télévision, radio et les journaux représentent-ils pour vous les organes d'information?

M. Paltiel: Le Comité parle des organes d'information écrite.

M. Laflamme: Oui, et que dire des organes d'information comme la télévision et la radio?

M. Paltiel: Ah oui!

M. Laflamme: Quelle est la limite de temps accordée aux partis?

M. Paltiel: Il y a un facteur technique que je discuterai plus en détail. Je crois que le Comité est très sage. Il dit que la société Radio-Canada alloue un certain temps aux divers partis politiques. On a proposé que le même principe soit étendu au secteur privé et que les frais soient calculés sur une base de 50 p. 100, les stations et les parti politique devant en déverser respectivement la moitié. On n'a pas poussé plus loin la question en ce qui concerne le candidat pour des raisons purement techniques, étant donné que les stations ne coïncident pas avec les circonscriptions électorales.

J'ai étudié la formule 61 appliquée durant quelques élections et l'on peut déterminer que les candidats ruraux utilisent les organes d'information comme la radio et la télévision parce que la station correspond à leur circonscription. Tel n'est pas le cas dans les zones urbaines et les candidats ne s'en servent pas.

Or, comme vous le savez, je m'intéresse à la surveillance des organes d'information qui diffusent les élections car je fais des études comparatives dans le monde à ce sujet. Un seul pays accorde du temps d'onde à ses candidats. Il s'agit bien du Japon où ils sont certains de se produire six fois à la télévision et à la radio, deux fois à la radio privée, deux fois à la radio publique, une fois à la télévision privée et une fois à la télévision publique, ce qui compte six émissions.

Je leur ai demandé la clef de leur succès si l'on tient compte des 11 millions de personnes qui habitent à Tokyo. Au Japon, la loi électorale y est assez particulière étant donné que le nombre de candidats est limité. Ce pays compte donc beaucoup moins de candidats que nous n'en avons. Les circonscriptions comptent plusieurs membres, mais quand il y a quatre ou cinq sièges, il n'en ressort pas nécessairement quatre ou cinq candidats.

Si les libéraux démocrates au pouvoir, devaient se partager le nombre de votes, ils ne pourraient se faire élire. Au contraire, ils concentrent le vote en ne présentant que deux candidats au lieu de deux.

Il s'agit vraiment du seul pays au monde où cela se produit. Le Comité recommande donc des subventions de radiodiffusion dont il fixe aussi le taux maximum. Les candidats peuvent se procurer du temps, et non le parti. Il faut donc accorder plus de temps d'onde aux partis et étendre les principes de la société Radio-Canada au secteur privé. Les candidats pourront donc ainsi faire un choix parmi les divers organes d'information. Dans une certaine mesure, l'État en assumera les frais.

Or étant donné la concentration des régions urbaines, la répartition et l'isolement des circonscriptions, un candidat de Grenville-Carleton, par exemple, qui doit recourir à une station à Cornwall et à une autre à Ottawa, pour pouvoir influencer ses électeurs éventuels, doit pouvoir